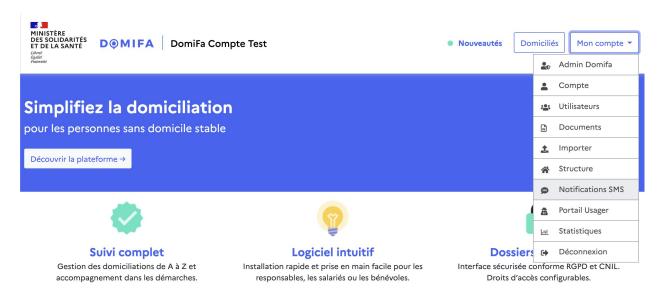
DOMIFA Notifications SMS pour les domiciliés

Ci-dessous les différents changements liés à l'ajout des notifications SMS pour les domiciliés en cas de :

- réception d'un courrier / colis / avis de passage
- rappel 2 mois avant la date de fin de la domiciliation

Étape 1 : activation des notifications SMS au sein de la structure



Une section « Notifications SMS » est visible seulement pour les administrateurs des structures.



Plusieurs actions seront nécessaires pour une bonne implémentation des notifications SMS :

- activer/désactiver l'envoi des SMS au sein de votre structure en cliquant sur le Oui / Non
- si vous activez les SMS, remplir les champs « Expéditeur » et « Signature du message »
- vérifier l'affichage des SMS via l'interface mise à votre disposition à droite de l'écran
- cliquer sur « Enregistrer les modifications » pour sauvegarder la saisie

Étape 2 : activation des notifications SMS sur la fiche des domiciliés

Une fois cette étape passée, en vous rendant sur la fiche domicilié pour sur l'onglet « Dossier », vous trouverez une section « Notifications par SMS activés » dans la rubrique « État civil ». Seuls les administrateurs, gestionnaires et instructeurs pourront modifier cette section.



Il vous faudra alors demander au domicilié s'il souhaite recevoir ou non des notifications. Ceci vaut pour la réception de courrier ainsi que pour l'échéance de domiciliation (pas possible de choisir seulement l'un des deux). S'il accepte :

- cliquer sur « Modifier les informations »
- cliquer sur « Oui », un champ apparaîtra pour le numéro de téléphone
- attention, seuls les numéros en 06 ou 07 sont acceptés dans ce champ
- cliquer sur « Enregistrer les modifications » pour sauvegarder la saisie

La processus de réception de courrier / colis / avis de passage n'est pas modifié. En cas de réception de courrier, le domicilié recevra un SMS les mardis et/ou jeudis à 19h lui listant le nombre de courriers reçus. Il recevra un SMS différent pour chaque typologie de courrier.

Par exemple, si le domicilié reçoit 3 courriers et 2 colis dans la journée du lundi, il recevra 2 SMS mardi à 19h, un lui indiquant qu'il a reçu 3 courriers et un autre lui indiquant qu'il a reçu 2 colis.

Pour le rappel d'échéance de domiciliation, le SMS sera envoyé à 19h, 2 mois avant la date de fin

Toujours sur la fiche domicilié, dans l'onglet « Historique », vous trouverez une autre section « Historique des envois de SMS » qui listera les SMS destinés au domicilié .

Historique des envois de SMS

Date	Type de SMS	Contenu
13/10/2021 à 19:00	Courrier enregistré	Bonjour, Vous avez reçu 1 nouveau courrier CCAS
22/09/2021 à 19:00	Avis de passage enregistré	Boniour, Vous avez recu 2 nouveaux avis de passage CCAS